



MON ENFANT À L'ÉCOLE

2022/23



*politique
éducative*

*temps
scolaire*

*autour
de l'école*

*infos
pratiques*





QUELQUES DATES À RETENIR

7 octobre 2022 : élection des représentants des parents d'élèves

Avant les vacances d'automne : inscription pour les activités périscolaires de la ville en partenariat avec le Conservatoire intercommunal du Kremlin-Bicêtre et les associations sportives (voir p.18).

Du 7 novembre au 30 décembre 2022 : calcul du quotient familial pour 2023 (voir p.19)

6

POLITIQUE ÉDUCATIVE

- Mon Compte Citoyen Famille – **6**
- L'éducation : première priorité de la commune – **7**
- Des services publics et des agents municipaux mobilisés pour l'éducation de votre enfant – **8 - 9**



10

LE TEMPS SCOLAIRE

- Cycles pédagogiques – **10**
- Conseil d'école – **10**
- Inscription à l'école – **12**



13

AUTOUR DE L'ÉCOLE

- Les accueils de loisirs éducatifs – **13**
- Accueil avant et après la classe, restauration – **14 - 15**
- Les centres de loisirs éducatifs : mercredis et vacances – **16**
- Les projets passerelles et les mini-séjours – **17**
- L'inscription aux activités périscolaires – **18**
- Les tarifs 2022-2023 des temps périscolaires – **19**



19

INFOS PRATIQUES

- Questions-réponses – **20**
- Contacts utiles – **20 - 21**
- Cet été la ville a engagé des travaux dans les écoles – **22 - 23**
- Emploi du temps des enfants – **24**





BONNE RENTRÉE À TOUS !

Madame, Monsieur, chers parents,

Les deux années passées ont été rudes pour les élèves et les professeurs. La pandémie a imposé des protocoles stricts qui ont compliqué l'enseignement. Notre ville a fait de la santé de ses élèves une priorité en installant des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air dans les écoles et les centres de loisirs. **Tous les moyens ont été mis pour protéger nos élèves et nos enseignants.**

Nous croyons que l'école est un sanctuaire qui doit être préservé car elle est le ciment de notre vie commune. **L'éducation ouvre la voie à l'apprentissage des savoirs, à la socialisation et à l'émancipation.** Elle forge des consciences libres, apporte la lumière où règne l'obscurité, fait de l'individu un citoyen et un acteur de son destin autant que du destin de son pays. Le projet municipal fait de l'éducation notre priorité, c'est pourquoi elle est le premier budget de la ville.

Cette année, pour la première fois au Kremlin-Bicêtre, la Ville fournit aux élèves d'écoles élémentaires un kit de rentrée, qui contient les fournitures nécessaires à chaque élève pour apprendre au quotidien. C'est un choix d'égalité important et de soutien au pouvoir d'achat des familles.

Un projet éducatif de territoire est d'ailleurs en cours d'élaboration avec l'Éducation nationale et les acteurs locaux afin d'améliorer encore le parcours éducatif des élèves et des jeunes. Ce travail se fait en concertation avec les parents d'élèves.

Alors que la pandémie n'a pas disparu, nous devons rester vigilants. **La Ville et ses partenaires sont une nouvelle fois pleinement mobilisés pour que cette nouvelle année scolaire concilie la protection de tous et de bonnes conditions d'enseignement.** Nous agissons pour que cette année 2022-2023 soit celle du bien-être et de la réussite de tous les élèves.

Nous souhaitons une bonne rentrée des classes à tous les élèves du Kremlin-Bicêtre.



Jean-Luc Laurent
Maire du Kremlin-Bicêtre



Jean-François Delage
1^{er} adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics



Ghislaine Bassez
Conseillère municipale déléguée chargée de l'éducation populaire, de l'enseignement, des événements citoyens



MON COMPTE CITOYEN FAMILLE

Facilitez-vous la vie avec votre compte Citoyen famille !
Le compte Citoyen famille, ce sont des services en ligne simples
et sécurisés, accessibles aux familles 24 h/24 et 7 j/ 7 !

En quelques clics...



> Procédez à l'inscription obligatoire de votre enfant à la restauration, aux temps périscolaires (études surveillées et accueils du matin et du soir) et aux centres de loisirs (mercredi et vacances).

> Consultez, modifiez et annulez vos inscriptions.

> **Gagnez du temps et simplifiez-vous le quotidien : payez en ligne vos factures de restauration scolaire et de centre de loisirs (paiement sécurisé par Paybox, disponible 24h/24 et 7j/7).**

Comment se connecter à son compte ?

C'est très simple. Il suffit de vous connecter sur le site internet de la ville (www.kremlin-bicetre.fr), de cliquer dans le menu déroulant Mes démarches puis dans l'onglet «Accéder au Compte Citoyen Famille avant d'entrer vos identifiants et mot de passe. Vous accédez ainsi à votre espace personnel. Il est important de renseigner une adresse e-mail que vous consultez régulièrement afin de recevoir des informations urgentes (dates d'inscription, mouvement de grève, etc).

Vous n'avez pas reçu vos identifiants et mot de passe ? Vous pouvez les demander par courriel à cette adresse :

comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr

Votre Compte Citoyen Famille évolue !

La nouvelle version du Compte Citoyen Famille permet de :

- > Visualiser les inscriptions de l'ensemble des enfants sur un calendrier unique
- > Vérifier et mettre à jour ses informations personnelles
- > Réserver des activités pour l'année scolaires 2022-2023 en une seule fois sur la base d'une semaine type
- > Vous avez toujours la possibilité de visualiser vos tarifs, payer vos factures, modifier et annuler les réservations selon les modalités en vigueur.

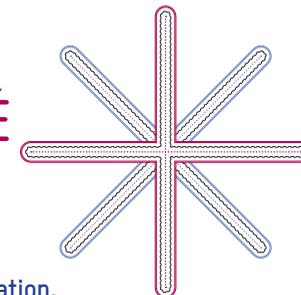


Vous avez besoin d'aide pour utiliser la nouvelle version du Compte Citoyen Famille ?

< Flashez ce QR code



L'ÉDUCATION : PREMIÈRE PRIORITÉ DE LA COMMUNE



La commune s'engage concrètement pour l'éducation.
Voici les dépenses de la commune pour les écoles de la ville
et pour assurer la réussite de tous les élèves.

> **Rémunération de 181 agents intervenants dans le secteur scolaire**

> **Bâtiments scolaires : entretien, rénovation et charges quotidiennes**

> **Le périscolaire et la restauration à des tarifs accessibles**

La municipalité a instauré le quotient familial afin de permettre à tous les enfants d'avoir accès aux services municipaux proposés aux familles (accueils du matin et du soir, restauration, centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires). Le quotient familial permet de fixer la contribution de chaque famille en prenant en compte leurs revenus et leurs charges. Ainsi, le montant de la participation des familles est toujours inférieur au coût réel de la prestation. Pour la restauration scolaire, par exemple, la ville finance par son budget entre 66% et 90% du coût du repas.

> **Le financement des temps périscolaires gratuits**

La municipalité a choisi la gratuité des temps périscolaires de 17h à 18h. Ainsi l'étude surveillée, les clubs coup de pouce ainsi que les activités de découvertes

sportive et culturelle en partenariat avec les associations sont gratuits. De même, les classes de découverte, proposées par les enseignants de CM2, sont gratuites grâce au soutien financier de la commune.

> **L'achat de fournitures, livres scolaires et mobiliers pour les élèves**

> **Subvention aux associations et rémunération des intervenants culturels et sportifs qui dirigent des ateliers dans le cadre scolaire**

Kit de la rentrée

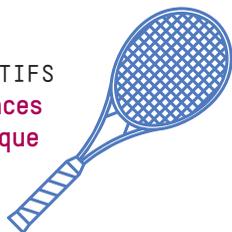
Des gourdes, des fournitures scolaires, un sac à dos fabriqué en France et un dictionnaire sont distribués gratuitement aux élèves des écoles élémentaires.



DES SERVICES PUBLICS ET DES AGENTS MUNICIPAUX MOBILISÉS POUR L'ÉDUCATION DE VOTRE ENFANT

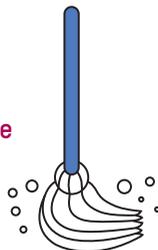
EDUCATEURS SPORTIFS

Animation de séances d'éducation physique et sportive



AGENTS D'ENTRETIEN

43 agents pour le ménage quotidien des écoles et le temps du repas.



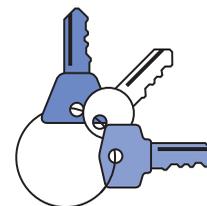
1685 enfants scolarisés

28 classes maternelles

41 classes élémentaires

GARDIENS

7 Gardiens



CHAUFFEUR DE CAR

1 car municipal



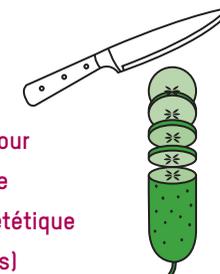
PASSAGES PIÉTONS

6 passages piétons sécurisés



CUISINE

1 200 repas/jour
1 diététicienne
et 1 alternante en diététique
5 cuisiniers(ères)
6 aide-cuisiniers(ères)
2 magasiniers
2 chauffeurs-livreurs



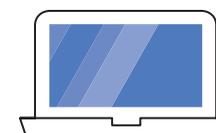
ATSEM

17 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour assister les enseignants dans les classes de petites sections de maternelles



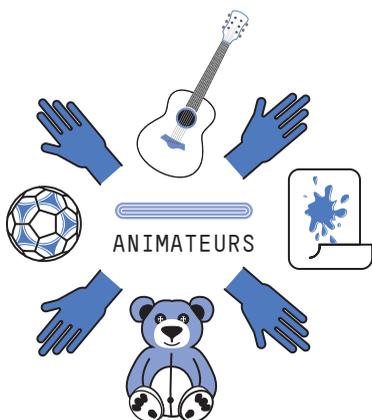
INFORMATIQUE

75 ordinateurs et 10 photocopieurs mis à disposition par la ville



ANIMATEURS

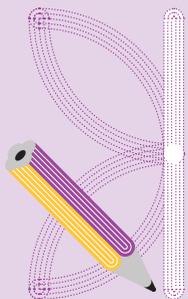
97 animateurs périscolaires



ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

9 écoles et 8 accueils de loisirs entretenus par les électriciens, serruriers, peintres, plombiers, menuisiers et jardiniers de la ville





LE TEMPS SCOLAIRE

La semaine scolaire est organisée en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pendant le temps scolaire, votre enfant est sous la responsabilité de la direction et des professeurs de l'école. Avant la classe, pendant la pause du midi, après la classe, votre enfant est sous la responsabilité du personnel de la ville : c'est le temps périscolaire.

CYCLES PÉDAGOGIQUES

L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande sections) et l'école élémentaire, cinq ans (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). La scolarité est organisée en cycles.

• **Cycle 1** : cycle d'apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle).

• **Cycle 2** : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2).

• **Cycle 3** : cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6^e).

CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école réunit les partenaires de la vie éducative – dont les représentants des parents, les enseignants et les élus de la municipalité – afin de pouvoir débattre sur des sujets concernant l'école.

Tout parent peut se présenter sur une liste d'association nationale (FCPE ou PEEP) ou un groupement local de parents. Les deux parents peuvent voter. Les coordonnées de vos représentants figurent sur le tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école.

N'hésitez pas à vous présenter sur une liste de votre choix pour participer à la vie de l'école.

L'élection des représentants des parents aux conseils d'école se déroulera le vendredi 7 octobre. Votez ! C'est important d'être bien représenté.

Tout au long de l'année, vous pouvez être informé de l'actualité des associations des parents d'élèves en leur communiquant vos coordonnées à l'aide du flyer que vous trouverez dans ce guide.

LES PROGRAMMES

École maternelle

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

École élémentaire

Les enseignements en école élémentaire s'inscrivent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui concerne les élèves âgés de 6 à 12 ans. Ce socle identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.

Retrouvez le détail des programmes sur le site internet education.gouv.fr

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire. Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de 10 jours.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



INSCRIRE SON ENFANT



Quand dois-je inscrire mon enfant à l'école maternelle ?

Si votre enfant est né en 2020, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant au plus tard le 9 décembre 2022, pour la rentrée 2023-2024.



Comment l'inscrire à l'école ?

Vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie muni des documents suivants : livret de famille / carnet de santé de l'enfant / justificatif de domicile (pour les personnes hébergées : attestation, photocopie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant, justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant) / certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés). En cas de séparation, la copie du jugement de votre divorce.

Vous prendrez ensuite rendez-vous avec le directeur de l'école, qui procédera à l'admission sur présentation des documents suivants : certificat d'inscription / photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations / certificat du médecin constatant que l'enfant est apte à la vie collective (pour l'entrée en maternelle).



Mon enfant est porteur d'un handicap : puis-je l'inscrire à l'école ?

L'école est tenue d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap. L'Éducation nationale et la municipalité veilleront à la qualité de cet accueil. Un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) accompagne ainsi l'enfant selon ses besoins. Les parents sont invités à prendre contact avec l'inspection de l'Éducation nationale.



AUTOUR DE L'ÉCOLE

Les accueils de loisirs éducatifs offrent un environnement propice à l'épanouissement des enfants en leur permettant de participer à des activités, des sorties, des projets ou bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.



LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Les accueils de loisirs mis en place par la Ville, avec un encadrement par des équipes d'animateurs professionnels, permettent d'assurer une continuité éducative avec le temps scolaire. Que ce soit pendant les accueils périscolaires, le mercredi ou lors des vacances scolaires, les équipes d'animateurs proposent des activités, des sorties et des projets adaptés à l'âge et à l'intérêt des enfants. Elles tiennent compte des

besoins et des attentes des enfants ainsi que des spécificités de chaque groupe d'âge. L'objectif est d'offrir un environnement dans lequel les enfants puissent s'épanouir en exerçant leur curiosité et en exprimant leur créativité. Les équipes d'animateurs ont également pour mission de transmettre les principes républicains fondateurs de notre pays : la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité, la laïcité et la citoyenneté.



Avant la classe de 7h30 à 8h20

Avant la classe, votre enfant peut être accueilli dans son école par le personnel de la ville. Cet accueil se déroule de 7h30 à 8h20.

Restauration

De 11h30 à 13h30 dans les écoles maternelles et de 11h45 à 13h45 dans les écoles élémentaires

Les menus servis dans les écoles sont établis avec les conseils de la diététicienne-qualificatrice en conformité avec la réglementation sur la qualité nutritionnelle, et préparés par les cuisiniers de la ville. Ces menus tiennent compte des quantités et des proportions fixées par les textes réglementaires afin de veiller à l'équilibre alimentaire.

Une fois au moins par semaine, un menu végétarien est servi. Lorsque du porc est au menu, un plat sans porc est proposé.

Vous pouvez demander qu'aucune viande ne soit servie à votre enfant pour toute la durée de l'année scolaire. Vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements et votre enfant devra le signaler lors du service.

Le service public de restauration étant collectif, seuls les régimes particuliers dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants souffrant d'une maladie chronique ou d'allergie alimentaire sont acceptés.

En dehors du repas, votre enfant dispose d'un temps libre pendant la pause méridienne. Il peut l'occuper comme il le souhaite et participer aux jeux et activités proposés par l'équipe d'animation dans chaque école.

Après la classe de 16h30 à 19h

De 16h30 à 19h, votre enfant peut être accueilli dans son école par les équipes d'animation de la Ville. Il prendra le goûter fourni par le service de la restauration municipale de 16h30 à 17h. Les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h.

Les enfants des écoles élémentaires peuvent quitter l'établissement seuls à partir de 17h, sous réserve que cela soit indiqué sur la fiche de renseignements.

Activités Périscolaires de 17h à 18h

Dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville

Un accueil est mis en place pour les enfants de 17h à 18h. Si votre enfant participe aux activités périscolaires, il est automatiquement inscrit pour le temps du goûter.

Études surveillées de 17h à 18h

Dans les écoles élémentaires

Mises en place par la Ville dans les écoles élémentaires, elles permettent à l'enfant de trouver après la classe un endroit calme pour faire ses devoirs. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Encadrées en priorité par des enseignants volontaires rémunérés par la commune, elles se déroulent de 17h à 18h, après une pause récréative, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les études surveillées sont gratuites afin que leur accès soit ouvert à tous.

Clubs « Coup de pouce » de 16h30 à 18h

Dans les écoles élémentaires

Le Kremlin-Bicêtre a mis en place des clubs « Coup de pouce » afin d'apporter une aide en écriture et en lecture aux enfants de CP qui peuvent en avoir besoin. La ville propose aussi des clubs « Coup de pouce Clém » afin d'accompagner les enfants du CE1 dans leur apprentissage en lecture, écriture et mathématique. Ce dispositif se présente sous la forme de groupes de cinq enfants encadrés par un animateur. Les clubs « Coup de pouce » se déroulent après la classe de 16h30 à 18h dans chacune des écoles élémentaires. L'inscription se fait sur proposition des enseignants et avec l'accord des familles.

Activités associatives de 17h à 18h

La ville, en partenariat avec des associations sportives kremlinoises et le Conservatoire intercommunal, permet aux enfants des écoles élémentaires de découvrir des activités sportives et culturelles de 17h à

18h, à raison d'une séance par semaine en dehors des vacances scolaires et sur la période choisie. Ces activités sont proposées gratuitement.

Le programme des activités et les modalités d'inscription vous seront communiqués avant les vacances de la Toussaint.

IMPORTANT : les déplacements (aller et retour) entre l'école et le lieu de l'activité associative ne sont pas pris en charge par la ville, ni par les associations.

Les familles sont donc invitées à assurer le déplacement vers les sites d'activités ainsi que la prise en charge à l'issue de celle-ci.

Les enfants qui participeront aux activités associatives ne pourront fréquenter ni le goûter (16h30-17h), ni l'accueil du soir (18h-19h), pensez à les désinscrire sur votre Compte Citoyen Famille.





Les centres de loisirs éducatifs

Les mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi s'adressent à tous les enfants kremlinois. Ils sont ouverts, de 7h30 à 19h.

Votre enfant peut être accueilli :

- toute la journée (amplitude horaire de 7h30 à 19h)
- la demi-journée matinée et restauration (amplitude de 7h30 à 13h30)
- la demi-journée restauration et après-midi (amplitude de 11h30 à 19h)

Les portes pour l'accueil du matin sont ouvertes jusqu'à 9 heures et entre 11h20 et 11h30 pour l'accueil en demi-journée (restauration et après-midi) au delà de cet horaire, les enfants ne sont pas acceptés.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 13h20 et 13h30 pour l'accueil en demi journée (matinée et restauration) ou de 17h à 19h.

Les vacances scolaires

Les centres de loisirs éducatifs accueillent les enfants kremlinois pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h. L'arrivée est fixée de 7h30 à 9h et le départ de 17h à 19h. L'inscription se fait à la journée.

Attention pour les vacances scolaires : vous devez obligatoirement inscrire votre enfant au centre de loisirs au plus tard trois semaines avant le début des vacances scolaires, via votre compte Citoyen famille (voir p.19).

Les enfants kremlinois scolarisés hors commune ou dans une école privée peuvent fréquenter le centre de loisirs déterminé par le lieu d'habitation les mercredis après-midi et vacances scolaires. Pour cela, la famille doit procéder à l'inscription de l'enfant à l'accueil de la mairie afin qu'il lui soit attribué un Compte citoyen famille.

Le règlement des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires est consultable sur le site de la ville ou dans les centres de loisirs.



Les projets passerelles

Afin de faciliter la transition entre la petite enfance, les accueils de loisirs maternels et entre les accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs élémentaires, les équipes d'animation de la Ville mettent en place des projets communs qui permettent de faciliter ces transitions.

C'est l'occasion pour les enfants de découvrir les locaux qu'ils fréquenteront l'année suivante, de rencontrer leurs futurs animateurs, d'échanger avec des enfants plus grands et de prendre leurs repères.

Ces projets « passerelles » débutent dès la rentrée des vacances scolaires d'hiver et se déroulent de façon progressive.

Ils concernent également les enfants de CM2 qui passent de l'accueil de loisirs élémentaire à la Maison de la jeunesse.

Les séjours d'été

Afin de donner la possibilité à tous les enfants de partir en vacances, la Ville propose l'été des colos ouvertes aux enfants kremlinois de 6 à 12 ans et encadrés. Le tarif dépend du quotient familial.

Retrouvez le programme d'activité proposé à votre enfant dans les centres de loisirs éducatifs sur le site de la ville.

Vous avez d'autres questions ?

Adressez-vous aux équipes d'animation, à l'accueil de l'hôtel de ville ou connectez vous sur www.kremlinbicetre.fr. De plus, une réunion d'information a lieu en début d'année dans chaque accueil de loisirs animé par l'équipe d'animation.



L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans un souci de bonne organisation, il est primordial que vous inscriviez vos enfants à l'ensemble des temps périscolaires dont vous avez besoin : accueils avant et après la classe, restauration scolaire, études surveillées et centre de loisirs.

À RETENIR :

- Pour inscrire vos enfants, le plus simple est d'utiliser votre Compte citoyen famille (voir p.6).
- Il est nécessaire d'inscrire vos enfants au moins 5 jours avant la date de la prestation. Vous pouvez annuler et modifier les réservations sans surcoût jusqu'à 5 jours avant la date de l'activité.
- La facturation est mensuelle en fonction de vos réservations. Les tarifs appliqués varient selon le quotient familial. Le règlement peut notamment se faire par carte bancaire via votre Compte citoyen famille, par prélèvement automatique ou avec des chèques emploi service universel (CESU).
- Pour **les activités périscolaires**, si votre enfant n'est pas inscrit dans le délai des 5 jours avant la date de la prestation, une ma-

joration de 20% par rapport à la tranche du quotient familial sera appliquée..

- Pour les vacances scolaires, pour toute demande après la clôture, vous devrez vous déplacer directement à l'accueil de la mairie, remplir le formulaire de demande et en fonction des places disponibles, le service périscolaire vous informera si votre enfant pourra être accueilli ou non. Vous vous verrez alors appliquer un tarif journalier majoré de 50% par rapport à la tranche de votre quotient familial.
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- Tout changement concernant la situation de l'enfant (inscription, changement de coordonnées, ...) doit être signalé au service périscolaire et sur votre Compte Citoyen Famille.



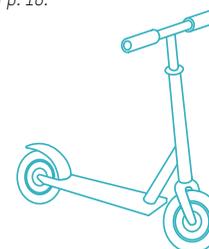
LES TARIFS 2022-2023 DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Grâce au dispositif du quotient familial, mis en place par la municipalité, les tarifs sont adaptés à vos revenus.

À titre indicatif, voici les tarifs pour la tranche la plus faible et la plus élevée.

- **Restauration** : de 1,12€ à 5,14€ par repas
- **Accueil du matin et du soir** : de 0,52€ à 1,96€
- **Goûter** : de 0,58€ à 1,29€
- **Centre de loisirs éducatifs 1/2 journée mercredi avec repas** : de 2,04€ à 8,28€
- **Centre de loisirs éducatifs mercredi (journée) et vacances scolaires** : de 3,01€ à 11,25€

Attention, si vous inscrivez votre enfant trop tardivement, ces tarifs seront majorés, voir p. 16.



PENSEZ À FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL POUR 2023

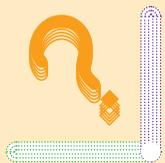
Chaque année vous devez faire recalculer votre quotient familial. **Pour 2023, les démarches sont à effectuer du 7 novembre au 30 décembre 2022.** Sinon, vos factures de janvier seront calculées sur la base du quotient familial le plus élevé.

Pièces à fournir :

- Dernière feuille d'imposition ou les 3 derniers bulletins de salaire (ou RSA ou indemnités de Pôle emploi)
- Justificatif de prestation de la CAF
- Dernière quittance de loyer si vous êtes locataire
- Titre de propriété avec superficie si vous êtes propriétaire et échéancier de remboursement
- Justificatifs de pensions versées ou reçues.

Ne manquez pas les dates d'inscriptions pour les vacances scolaires !

<ul style="list-style-type: none"> • AUTOMNE : du 22/10 au 6/11 > Inscription jusqu'au lundi 3 octobre 2022
<ul style="list-style-type: none"> • NOËL : du 17/12 au 02/01 > Inscription jusqu'au lundi 28 novembre
<ul style="list-style-type: none"> • HIVER : du 18/02 au 5/03 > Inscription jusqu'au lundi 30 janvier 2023
<ul style="list-style-type: none"> • PRINTEMPS : du 22/04 au 8/05 > Inscription jusqu'au lundi 3 avril 2023
<ul style="list-style-type: none"> • ÉTÉ : du 8/07 au 30/08* * sous réserve du nouveau calendrier scolaire > Inscription jusqu'au lundi 19 juin 2023



QUESTIONS RÉPONSES



Que se passe-t-il si je suis en retard pour venir chercher mon enfant ?

En cas de retard, vous devez joindre le responsable de l'accueil de loisirs pour nous en informer. L'animateur en charge de votre enfant vous fera signer un justificatif indiquant l'horaire de départ. En dernier recours et sans nouvelle de votre part, l'astreinte de la mairie sera sollicitée et votre enfant sera remis au commissariat de police conformément à la législation en vigueur (SDJES).



Mon enfant est allergique à certains aliments. Comment faire ?

Prenez contact avec le directeur de l'école afin qu'il intervienne auprès de la médecine scolaire pour bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Seuls les enfants ayant un P.A.I. peuvent apporter un panier repas.



J'ai relevé des erreurs sur ma facture. Comment dois-je procéder ?

Vous devez transmettre votre réclamation au sujet de la facturation à l'accueil de la mairie ou par courriel au plus tard à la date d'échéance de paiement de la facture concernée.



CONTACTS UTILES

1^{er} adjoint au maire, chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics

Jean-François Delage
Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

Conseillère municipale déléguée chargée de l'éducation populaire, de l'enseignement et des événements citoyens

Ghislaine Bassez
Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

SERVICE ÉDUCATION

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

ÉCOLES MATERNELLES

Mohamed-Megrez
49, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.40.25.
Directrice : Nabila Meharrar.
Mail : ce.0940402B@ac-creteil.fr

Pauline-Kergomard
10, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.11.28
Directrice : Sandra Deleglisse.
Mail : ce.0941136Z@ac-creteil.fr

Jean-Zay
27, rue de la Convention.
T : 01.46.72.78.60.
Directeur : Vincent Hallouin.
Mail : ce.0941854E@ac-creteil.fr

Robert-Desnos
3/7 rue Paul-Lafargue.
T : 01.45.15.00.82.
Directrice : Yvonne Gaye.
Mail : ce.0942108F@ac-creteil.fr

Suzanne-Buisson
31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.63.61.
Directrice : Christelle Richez.
Mail : ce.0940419V@ac-creteil.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Benoît-Malon
2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.30.
Directeur : Elodie Charitonsky.
Mail : ce.0940565D@ac-creteil.fr

Charles-Péguy
3 bis, rue de Verdun.
T : 01.46.72.66.77.
Directeur : Aurélien Bouysson.
Mail : ce.0940151D@ac-creteil.fr

Pierre-Brossolette
3, rue Pierre-Brossolette.
T : 01.53.14.59.71
Directrice : Christine Jacquet.
Mail : ce.0940361G@ac-creteil.fr

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Mohamed-Megrez
49, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.89.22.
Directrice : Géraldine Naudot.
Adjoint : Thomas Peleu.

Jean-Zay
27, rue de la Convention.
T : 06.16.92.90.36.
Directrice: Magalie Penhouet.
Adjoint : Alimou Diallo.

Pauline-Kergomard
10, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.53.55.
Directeur : Fredelusse Camy.

Robert-Desnos
3/7 rue Paul-Lafargue.
T : 01.45.15.52.24.
Directrice : Lauriane Dorby.
Adjointe : Héloïse Canal.

Suzanne-Buisson
31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.02.80.
Directeur : Marie Guisset.
Adjointe : Mirella Guilloux.

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Benoît-Malon
2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.36.
Directrice : Maddly Bourgeois.
Adjointe : Audrey Larrigaldi Demorivalle.

Charles-Péguy/Aimé-Césaire
3, bd Chastenet-de-Géry.
T : 01.43.90.17.49.
Directeur : Larry Kanchan.
Adjointe : Aissé Coulibaly.

Pierre-Brossolette
18 bis rue du 14 juillet.
T : 01.53.14.59.74.
Directrice : Evelyne Betoubam.

AIDE À LA SCOLARITÉ

Clubs « Coup de pouce »
Pour vous renseigner contactez le pilote des clubs « coup de pouce » : Laurence Morison.
T : 06.88.63.72.29.

Aide aux devoirs (pour les élémentaires)
Renseignements au centre social Germaine-Tillion.
T : 01.45.15.23.90.

CULTURE

Médiathèque l'Écho
53, avenue de Fontainebleau.
T : 01.49.60.15.25.
lecho.kremlinbicetre.fr

Espace culturel André-Malraux (Ecam)
2, place Victor-Hugo.
T : 01.49.60.69.42.
ecamlekremlinbicetre.com

Conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre
2, place Victor-Hugo.
T : 01.46.70.72.91.

SPORTS

Service des sports
Halle des Sports
53, rue du Professeur-Bergonié.
T : 01.49.60.54.93.
Responsable : Adrien Guiot.
Éducateur sportif : Laurent Peyronne.

SANTÉ

Centre Hospitalier Universitaire Bicêtre
78, rue du Général-Leclerc.
T : 01.45.21.21.21.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)
24, rue du 14-Juillet.
T : 01.49.58.43.15.

Médecine scolaire

1, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.32.

Psychologue scolaire

Emmanuelle Mevel
T : 01.49.60.17.34

Centre médicopsychologique
16, av. Charles-Gide.
T : 01.46.58.25.30.

ASSOCIATIONS

Maison de la citoyenneté et de la vie associative (MCVA)
Liste des associations disponibles à la MCVA et sur le site de la ville rubrique « Vie associative ».
11, rue du 14-Juillet.
T : 01.53.14.76.00.

Associations des parents d'élèves

FCPE école maternelle Suzanne Buisson
fcpe.mater.suzannebuisson@gmail.com

FCPE école maternelle Robert Desnos
fcpe.robertdesnoskb@gmail.com

FCPE école élémentaire Charles Péguy
fcpe.charlespeguykb@gmail.com

Association des parents d'élèves du Kremlin-Bicêtre (APKB)
president@apkb.fr

KBAPI
T : 06.67.60.22.79
kbapi2021@gmail.com

Retrouvez la liste des associations et leurs coordonnées sur kremlinbicetre.fr/association ou en flashant le QR code



ÉDUCATION NATIONALE

Inspection de l'Éducation nationale (2^e circonscription)
9 bis, sentier des Jardins,
94240 L'Haÿ-les-Roses.
Inspectrice : Anne Fragola.
T : 01.46.65.87.37.
Mail : ce.0940928y@ac-creteil.fr

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

École Jeanne d'Arc
2-14, avenue du Repos.
T : 01.46.72.02.82.
Directeur : Alexandre Picquenard.

CET ÉTÉ LA VILLE A ENGAGÉ DES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES



L'entretien et l'aménagement des écoles publiques maternelles et élémentaires est une compétence communale. L'éducation est une priorité de la municipalité. La ville du Kremlin-Bicêtre agit pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement afin que les élèves puissent apprendre

dans un environnement propice à leur épanouissement et leur réussite. Pour améliorer les espaces de travail et de loisirs et respecter les nouvelles normes, la ville réalise chaque année des travaux importants dans les établissements scolaires.

Maternelle Mohamed MEGREZ

- > Le changement de 13 portes dont 7 asser-vies au système de sécurité incendie
- > Le remplacement de ferme-portes et des poignées de porte
- > Mise en place d'une signalétique
- > La peinture de la 1^{ère} et dernière contremarches des escaliers et des rampes pour le contraste visuel

Ecole maternelle Jean ZAY

- > Le changement des poignées de portes usagées
- > L'étude de faisabilité dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'école

Primaire Charles PEGUY

- > La réparation et le changement de la toiture

de l'école avec la mise en place d'une isolation en paille de riz et la réfection des souches de cheminée (3^{ème} et dernière tranche)

- > Le changement de 12 stores
- > La réfection de la salle de classe CM2 C avec la peinture des murs et le changement du revêtement de sol
- > La réfection du sol et de la peinture de l'aile droite de la circulation du dernier étage

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- > Une étude pour installer un ascenseur permettant d'accéder à tous les niveaux sans difficultés
- > Le remplacement des poignées de porte
- > La peinture de la 1^{ère} et dernière contremarches des escaliers et des rampes pour le contraste visuel
- > Le traitement du ressaut du seuil de la porte donnant sur la cour haute
- > Amélioration du réseau informatique dans les classes : mise en place progressive du socle numérique.

Ecole maternelle Robert DESNOS

- > Le remplacement des luminaires en éclairage LED basse consommation
- > Le traitement du vide situé au niveau de la rampe d'accès de la salle de motricité

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- > La modification de la porte d'entrée du bureau de la directrice
- > Le contraste visuel sur les parties vitrées de la salle de motricité
- > Le traitement du ressaut du seuil de la porte d'entrée

Ecole maternelle Pauline KERGOMARD

- > La réfection complète de l'étanchéité avec l'isolation et la végétalisation de la terrasse

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- > La modification de la porte d'entrée du bureau de la directrice
- > L'élargissement de la porte de la salle de motricité menant à la circulation des salles de classe
- > Le remplacement des poignées de porte
- > La peinture de la 1^{ère} et dernière contremarches des escaliers et des rampes pour le contraste visuel

Primaire Benoît MALON

- > La vérification de l'état et du fonctionnement des portes coupe-feu de l'ensemble du bâtiment
- > L'établissement d'un diagnostic concernant le réseau de chauffage pour lancer des travaux de rénovation
- > L'installation de plusieurs tableaux réglables en hauteur pour les professeurs
- > Amélioration du réseau informatique dans

les classes : mise en place progressive du socle numérique.

- > La pose de détecteurs de présence dans les circulations
- > Le réaménagement du hall d'entrée avec la création d'une loge gardien, d'un local d'entretien et d'un logement

- > La mise en place d'un visiophone

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- > Une étude pour installer un ascenseur permettant d'accéder à tous les niveaux sans difficultés
- > Le changement des poignées de portes des classes
- > La peinture de la 1^{ère} et dernière contremarches ainsi que la rampe pour le contraste visuel
- > L'élargissement du couloir du self dans le réfectoire

Ecole élémentaire Pierre BROSOLETTTE

- > L'étude pour l'aménagement d'un local à poubelles et d'un monte-charge au niveau du quai de livraison de l'office

Ecole maternelle Suzanne BUISSON

- > La rénovation complète de tous les réseaux de chauffage de l'eau chaude / eau froide et d'évacuation situés dans le vide sanitaire
- > L'isolation et la réfection de l'étanchéité avec végétalisation de la toiture terrasse de l'école
- > Une étude pour la mise en place d'un ascenseur et d'une rampe d'accès permettant d'accéder à tous les niveaux sans difficulté
- > Des travaux de câblage pour l'installation d'un visiophone dans l'école

EMPLOI DU TEMPS

Dans les écoles maternelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 7h30 - 8h30 → Accueil avant la classe
- 8h30 - 11h30 → Temps scolaire
- 11h30 - 13h30 → Restauration
- 13h30 - 16h30 → Temps scolaire
- 16h30 - 17h00 → Goûter
- 17h00 - 18h00 → Péri-scolaire
- 18h00 - 19h00 → Accueil du soir

Mercredi

- 7h30 - 19h00 → Centre de loisirs

Dans les écoles élémentaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 7h30 - 8h30 → Accueil avant la classe
- 8h30 - 11h45 → Temps scolaire
- 11h45 - 13h45 → Restauration
- 13h45 - 16h30 → Temps scolaire
- 16h30 - 17h00 → Goûter
- 17h00 - 18h00 → Péri-scolaire ou étude
- 18h00 - 19h00 → Accueil du soir

Mercredi

- 7h30 - 19h00 → Centre de loisirs